

Ils et elles soutiennent le mouvement et s'opposent aux renvois prévus par le Conseil d'Etat:

Syndicats:

USV (Union Syndicale Vaudoise)
USS (Union Syndicale Suisse)
Comédia (Syndicat des médias)
SUD (Fédération syndicale du service public) -
SSP (Syndicat du Service Public) - SPV (Société Pédagogique Vaudoise)

Initiatives populaires, milieux associatifs et religieux, ONG:

Plateforme Asile Migration regroupant les assoc. suivantes:
Appartenances, Caritas Vaud, Centre Social Protestant, Communauté d'Intérêt pour la Formation Elémentaire des Adultes, Médiateurs Eglises-Réfugiés, Entraide Protestante, Service d'Aide Juridique aux Exilés (SAJE), SOS-Asile Vaud.
Manifeste des 523 Refuges (1000 signataires), issu des milieux artistiques
Pétition populaire (plus de 13'000 signataires)
Amnesty International
Amicale Jura-Kosova
La barque n'est pas pleine (170 signataires), pétition issue des milieux universitaires et artistiques
Le cercle d'amis Cornelius Koch
Comité Européen pour la Défense des Réfugiés et Immigrés (CEDRI)
Collectif Vaudois des Sans-Papiers
Conseil synodal de l'Eglise réformée
Vicariat épiscopal de l'Eglise catholique
Sentinelles

Politiques:

Jeunesse Socialiste Vaudoise
Appel au Conseil d'Etat Vaudois, signé par 43 parlementaires fédéraux
Appel des élus (118 élus des municipalités vaudoises)
Grand Conseil Vaudois (Motion Jean Martin votée à 80 voix contre 57)
Chambre Cantonale Consultative des Immigrés (Communiqué)
Forum des étrangères et étrangers de Lausanne (FEEL)
POP Vaud
Municipalités d'Yverdon, de Begnins, de Cottens et d'Echichens
Groupe Socialiste du Conseil communal de la Tour-de-Peilz



STOP AUX RENVOIS



Malgré les nombreuses voix dénonçant l'arbitraire et l'illégalité des procédures, le Conseil d'Etat Vaudois s'apprête à expulser d'ici la fin de l'année quelques 700 réfugié-e-s qui vivent en Suisse depuis de nombreuses années.

La Coordination Asile s'oppose à ces renvois et se bat depuis le mois de juin pour permettre aux requérant-e-s débouté-e-s d'obtenir un titre de séjour stable.

Coordination Asile, c/o SOS Asile Vaud, CP 7489, 1002 Lausanne
www.stoprenvoi.ch - coordination@romandie.com - tél: 076 426 06 22
Dons: Sos Asile Vaud, CCP 10-24739-4, mention coordination 523



Qui sont les requérant-e-s débouté-e-s

En avril 2004, le canton de Vaud a présenté les dossiers de 1273 personnes à Berne pour une demande de régularisation. Au terme de l'accord, environ 700 personnes ont vu leur demande refusée sans explication.

Ces personnes ont demandé l'asile en Suisse après avoir fui leur pays d'origine dans des circonstances dramatiques, suite à des guerres ou persécutions. Elles vivent toutes en Suisse depuis plusieurs années...

Pourquoi s'opposer aux renvois?

- Les décisions de l'ODR ne sont pas motivées (il n'y a aucune justification de la décision). Les requérant-e-s ne connaissent donc pas les raisons pour lesquelles on ne les accepte pas, et n'ont aucune voie de recours. Un avis de droit émis récemment par un professeur de droit renommé (prof. Moor) conteste la légalité de cette procédure et le secret qui l'entoure, estimant qu'elle doit faire l'objet d'une décision motivée. Pour l'instant, les autorités fédérales font la sourde oreille...
- Les critères d'évaluation des dossiers définis par la circulaire Metzler sont fortement discutables, notamment sur la question de l'intégration. Comme l'a exprimé l'ancien médecin cantonal Jean Martin, on ne peut demander à des personnes qui ont vécu des traumatismes graves (comme par exemple les survivant-e-s du génocide de Srebrenica) d'être pleinement intégrées et autonomes financièrement.
- Le Conseil d'Etat a jusqu'ici refusé d'appliquer le principe de non refoulement, principe de droit international qui veut qu'en cas de renvoi forcé, l'autorité de renvoi procède à un examen des risques encourus par l'étranger dans le pays de renvoi. Ainsi, le Conseil d'Etat refuse de prendre en compte les risques encourus par exemple par les femmes kosovares isolées (confiscation des enfants, mariage forcé,...).
- Finalement il y a l'aspect humain, qui fait qu'on ne peut accepter que des personnes qui vivent en Suisse depuis des années, qui y ont reconstruit leur vie, soient ainsi expulsées dans une région d'origine qu'ils ont dû fuir.

Quelques dates clés de la lutte pour la régularisation

Vendredi 28 mai 2004

Signature de l'accord final entre le Conseil d'Etat Vaudois et Christophe Blocher, chef du département Fédéral de Justice et Police concernant la demande de régularisation de 1273 requérant-e-s d'asile. Le protocole mentionne un taux d'acceptation d'environ 50% des cas présentés.

Jedi 12 août

L'ODR (Office fédéral Des Réfugiés) rend sa réponse: 582 personnes reçoivent une réponse positive, toutes les autres sont refusées sans explication.

Mardi 24 août

Le Grand Conseil vote à une large majorité une motion du député radical Jean Martin demandant de ne pas utiliser la force pour renvoyer les requérant-e-s débouté-e-s.

Jedi 26 août

La Coordination Asile est accueillie par la paroisse de Malley. Une famille avec 3 enfants, menacée de renvoi loge dans le refuge. De nombreux soutiens affluent de tout le canton: syndicats, associations, partis, églises,...

Mercredi 1 septembre

Le Conseil d'Etat, représenté par Jean-Claude Mermoud, annonce qu'il ne donnera pas suite à la motion du Grand Conseil.

Vendredi 10 septembre

Le professeur Moor, juriste reconnu, émet un avis de droit jugeant illégale la procédure qui a conduit à débouter les requérant-e-s, notamment de par le fait que Berne ne justifie pas ses décisions et ne laisse aucune voie de recours.

Samedi 11 septembre

Manifestation «stop aux renvois» qui regroupe environ 2000 personnes à Lausanne.

Mercredi 15 septembre

Remise d'une pétition de plus de 13'000 signatures au président du Grand Conseil.

Vendredi 17 et 21 septembre

Suite aux nombreuses pressions, Jean-Claude Mermoud convoque Amnesty International et crée une commission bipartite rassemblant 2 expert-e-s désigné-e-s par Amnesty et 2 personnes du département de Mermoud. Cette commission a pour but de réexaminer les dossiers qui ne sont pas complets

Jedi 21 octobre

Amnesty International dénonce les procédures arbitraires de l'ODR. En effet, suite au travail de réexamen effectué par Amnesty, les dossiers de 30 personnes ont été soumis à Berne qui n'en a accepté qu'un.

Entre août et novembre:

Le refuge ouvert par la Coordination s'est déplacé d'église en église, plusieurs familles sont venues s'y réfugier, et toutes ont pour l'instant reçu de courtes prolongations. Le conseil d'Etat persiste à vouloir les renvoyer...